

Cette mesure semble tellement remplie d'inexactitudes et de défauts qu'il est de mon devoir, j'en suis convaincu, de prendre quelques minutes du temps de la Chambre pour mentionner les irrégularités dont elle est entachée.

Comme on sait, cette mesure d'aide fédérale aux municipalités a été conçue de façon à améliorer la situation du chômage. D'après cette mesure, 400 millions de dollars seront partagés dans les différentes provinces afin d'y aider les municipalités.

(Traduction)

**M. Benson:** J'invoque le Règlement. Veut-on me dire quel rapport il peut y avoir entre l'Office de développement et de prêts municipaux et le bill C-95, que nous sommes à débattre et qui tend à modifier la loi de l'impôt sur le revenu?

**L'hon. M. Churchill:** C'est le ministre des Finances qui a abordé la question.

**L'hon. M. Ricard:** C'est exact, et vouloir m'empêcher d'en parler, c'est tout simplement imposer une clôture camouflée.

**M. Macdonald:** Honte!

**L'hon. M. Ricard:** Je vais donc continuer et consigner au compte rendu les quelques remarques que j'ai à faire à propos de la mesure à l'étude.

**M. Macdonald:** Encore une autre promesse que votre chef n'a pas tenue.

**L'hon. M. Ricard:** Le gouvernement plutôt.

**M. Macdonald:** Votre chef.

(Texte)

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur le président, si l'on examine la façon dont cette mesure est rédigée, on constate qu'elle contient plusieurs imperfections. Pour en citer une, les populations qui requièrent le moins d'aide, proportionnellement au nombre des chômeurs qu'on y rencontre, seront celles qui recevront en réalité le plus d'aide. Par exemple, si l'on prend l'Ontario et le Québec, qui pourront se prévaloir de cette aide, on voit que l'Ontario profitera de 160 millions de dollars, alors que la province de Québec ne pourra bénéficier que d'un prêt d'environ 115 millions de dollars.

Les données statistiques du mois de septembre établissaient qu'en Ontario, on comptait 72,000 chômeurs et qu'au cours de ce même mois, dans la province de Québec, on en dénombrerait 108,000.

Si vous faites la comparaison avec les provinces maritimes, là où la population globale est d'environ deux millions, vous voyez que cette partie du pays qui, habituellement, compte le plus de chômeurs, est celle qui recevra le moins d'assistance du gouvernement fédéral.

[L'hon. M. Ricard.]

Pour donner plus de renseignements à la Chambre, permettez-moi de dire que les provinces maritimes ne pourront recevoir qu'environ 40 millions de dollars, alors que les provinces des Prairies, où le chômage est à peu près nul, pourront se prévaloir de 70 millions de dollars, en vertu de cette mesure dont le but est d'enrayer le chômage.

Monsieur le président, je me dois de le répéter, et ce non pas avec plaisir, mais bien parce qu'il est de mon devoir de le faire. Nous étudions présentement une mesure conçue à la vapeur et qui ne tient pas compte des besoins de la population.

Pour bien illustrer ma pensée, je me reporte à un article, dernièrement paru dans un journal, qui donne l'appréciation du ministre québécois des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, lequel disait, ainsi que l'atteste *La Presse* du 30 octobre dernier:

Je répète que le gouvernement provincial continue de considérer cet accord comme étant un pis-aller.

Or, monsieur le président, vous conviendrez avec moi que si le ministre des Affaires municipales de la province de Québec considère cette mesure comme un pis-aller seulement, c'est dire que les provinces s'attendaient à beaucoup mieux de la part d'un gouvernement, d'un ministre des Finances qui nous avaient habitués à réellement croire qu'une fois installés dans une position de commande, ils résoudreient tous nos problèmes en un rien de temps et élimineraient le chômage en accordant aux municipalités et aux provinces toute l'aide espérée. Mais la réalité, il faut la voir telle qu'elle est, et elle n'est pas aussi jolie que voudrait nous la présenter le ministre des Finances (M. Gordon). Et nous sommes malheureusement obligés de revenir plusieurs fois à la charge afin d'indiquer au ministre les déficiences de la loi.

Si le gouvernement avait réfléchi, plutôt que d'agir avec autant de précipitation, s'il avait réellement pensé à une loi juste avant de la soumettre aux provinces, il aurait d'abord évité la révolte de quatre d'entre elles et il aurait ensuite pu établir des critères beaucoup plus justes envers les municipalités.

Sans répudier le critère démographique, on devrait remplacer celui-ci par la moyenne de population en chômage. On pourrait tenir compte du chômage saisonnier, afin de pouvoir appliquer les remèdes appropriés.

Monsieur le président, cette loi originale destinée à remédier au chômage ne tient compte que de la localisation du chômage dans son application, et si le ministre veut réellement rendre service à la population en général, s'il veut réellement aider les municipalités et les provinces, il fera comme il a déjà fait, il retirera la mesure actuellement à l'étude et demandera à ses